

POLYNESIE FRANCAISE

ILE DE TAHITI

COMMUNE DE FAA'A



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ N° 489 / 2013

Portant désignation des présidents et suppléants des bureaux de vote lors du scrutin pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du dimanche 21 avril 2013.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAA'A

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2013-74 du 24 janvier 2013 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** l'arrêté n° HC/465/DRCL du 12 avril 2013 retardant l'heure de clôture pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française des 21 avril et 5 mai 2013.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés présidents des bureaux de vote pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du dimanche 21 avril 2013:

1°) M. Oscar Manutahi TEMARU	Président du bureau n°1	PK 4.900 c/mont	Tel : 82 18 98
2°) M. Robert MAKER	Président du bureau n°2	PK 6.500 c/mont	Tel : 76 78 19
3°) M. André CERAN JERUSALEM	Président du bureau n°3	PK 5.500 c/mont	Tel : 74 05 58
4°) M. Roberto TERIIITEHAU	Président du bureau n°4	PK 4.800 c/mont	Tel : 79 25 01
5°) M. Gérard MAI	Président du bureau n°5	PK 5.500 c/mont	Tel : 74 16 93
6°) Mme Emma VANAA	Présidente du bureau n°6	PK 4.500 c/mont	Tel : 78 04 11
7°) Mme Linda TAHARAGI	Présidente du bureau n°7	PK 4.500 c/mont	Tel : 29 77 19
8°) Mme Rosina CHIN FOO	Présidente du bureau n°8	PK 6.300 c/mont	Tel : 72 86 93
9°) Mme Victoire LAURENT	Présidente du bureau n°9	PK 5.500 c/mont	Tel : 78 78 99
10°) Mme Lucie PEREYRE	Présidente du bureau n° 10	PK 3.600 c/mont	Tel : 71 48 25
11°) Mme Maimiti BARFF	Présidente du bureau n° 11	PK 4.900 c/mont	Tel : 74 41 31
12°) M. Jean Marius RAAPOTO	Président du bureau n°12	PK 1.900 c/mont	Tel : 75 07 03
13°) Mme Célia TETAVAHI	Présidente du bureau n°13	PK 5.500 c/mont	Tel : 75 10 69
14°) Mme Pauline NIVA	Présidente du bureau n°14	PK 4.500 c/mont	Tel : 85 60 89

Article 2 : Sont désignés vice-présidents des bureaux de vote pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du dimanche 21 avril 2013:

1°) M. Désiré TOKORAGI	Vice-président du bureau n°1	PK 4.500 c/mont	Tel : 72 26 04
2°) Mme Clarisse POIA	Vice-présidente du bureau n° 2	PK 6.200 c/mer	Tel : 73 65 86
3°) Mme Juliana MATI	Vice-présidente du bureau n°3	PK 4.900 c/mont	Tel : 72 49 67
4°) M. Pascal MAUAHITI	Vice-président du bureau n°4	PK 4.500 c/mont	Tel : 80 09 60
5°) Mme Laurence ZIMA	Vice-présidente du bureau n°5	PK 4.300 c/mer	Tel : 71 45 24
6°) M. Totoarii FARIUA	Vice-président du bureau n° 6	PK 4.500 c/mont	Tel : 75 95 33
7°) M. Germain TEURU	Vice-président du bureau n°7	PK 3.600 c/mont	Tel : 24 11 08
8°) M. Georges TETUAITEROI	Vice-président du bureau n°8	PK 4.500 c/mont	Tel : 29 16 81
9°) Mme A.Marie GRAND-PITTMAN	Vice-présidente du bureau n°9	PK 5.500 c/mont	Tel : 77 76 03
10°) Mme Nathalie KIMITETE	Vice-présidente du bureau n°10	PK 3.600 c/mont	Tel : 74 59 37
11°) M. Léon APUARII	Vice-président du bureau n°11	PK 4.600 c/mer	Tel : 71 66 34
12°) Mme Linda BARFF	Vice-présidente du bureau n°12	PK 4.900 c/mont	Tel : 27 88 69
13°) Mme Nicole NEAGLE	Vice-présidente du bureau n°13	PK 4.500 c/mont	Tel : 21 60 42
14°) Mme Maurea LE CAILL	Vice-présidente du bureau n°14	PK 3.600 c/mont	Tel : 73 38 65

Article 3 : Sont désignés suppléants des bureaux de vote pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du dimanche 21 avril 2013:

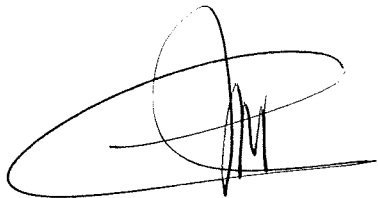
1°) M. André LO	Suppléant du bureau n°1	PK 6.300 c/mont	Tel : 71 83 54
2°) Mme Ella TOKORAGI	Suppléante du bureau n°2	PK 5.500 c/mont	Tel : 74 75 37
3°) Mme Noma MENDIOLA	Suppléante du bureau n°12	PK 4 c/mont	Tel : 71 78 14
5°) M. Toanui MAITERE	Suppléant du bureau n°14	PK 3.600 c/mont	Tel : 76 63 69

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Faa'a, le 18 AVR. 2013

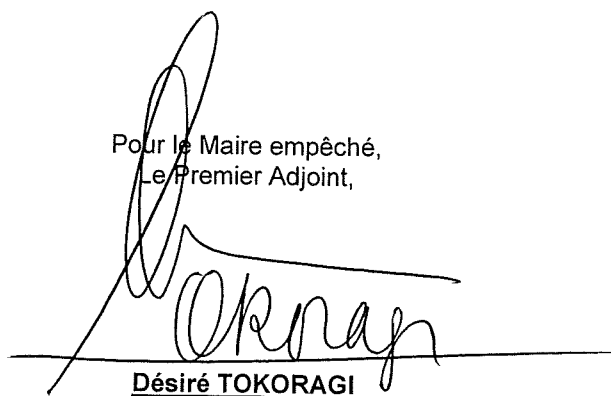
Vu et transmis pour exécution :

Le Directeur Général des Services,



Vannina CROLAS

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,



Désiré TOKORAGI

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le 19 AVR. 2013 et affiché le 19 AVR. 2013